



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Affaire suivie par : Emeline Marquié
Bureau des élections et de la réglementation générale
Tél : 02.40.41.21. 57
Mél : pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 27 juin 2024

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 85-1 et R.93-1 à R.93-3 ;

VU le décret n° 2024-527 du 09 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

VU les ordonnances du Premier Président de la Cour d'Appel de Rennes en date du 25 juin 2024

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A l'occasion des élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024, il est institué dans les communes de plus de 20 000 habitants des commissions de contrôle des opérations de vote, composées comme suit :

COMMUNE DE NANTES

(fermeture des bureaux de vote à 20 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Noémie BIENVENU, juge de l'application des peines au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Emmanuel FOLOPPE, avocat au barreau de Nantes, bâtonnier ;

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Florence THOMAS, juge au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Nicolas EVENO, avocat au barreau de Nantes

Le secrétariat sera assuré au premier tour par M. Corentin CHATAL, attaché d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique, et **au second tour**, par **Mme Nathalie PARRE**, secrétaire administrative au secrétariat général commun de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE SAINT HERBLAIN
(fermeture des bureaux de vote à 20 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Muriel LE STRAT, vice-président au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Bruno CARRIOU, avocat au barreau de Nantes ;

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Manuella BRIAND, 1^{ère} vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes
Membre : Maître Antoine MAURICE, notaire ;

Le secrétariat sera assuré **au premier tour** par **Mme Frédérique BAUCHER**, attachée d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique, et **au second tour**, par **Mme Frédérique ASTIE**, attachée d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE REZÉ
(fermeture des bureaux de vote à 19 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Catherine ROGER, vice-présidente chargée de l'application des peines au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Christophe LEBLANC, commissaire de justice ;

pour le 2^{ème} tour :

Président : Monsieur Nicolas BERGEMAN, juge au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Sophie CAZENAVE, notaire ;

Le secrétariat sera assuré, **au premier tour**, par **Madame Chantal VIGUIE**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer à la préfecture de la Loire-Atlantique **et au second tour**, par **Madame Audrey BARZIC**, attachée d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE SAINT SÉBASTIEN SUR LOIRE
(fermeture des bureaux de vote à 18 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Stéphanie LAPORTE, juge au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Antoine THIEBAUT, avocat au barreau de Nantes
pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Sylvaine GOUSSE, juge d'application des peines au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Aurélie VIOTTI, commissaire de justice ;

Le secrétariat sera assuré, **au premier tour**, par **Mme Marie-Reine COLLIN**, attachée d'administration au secrétariat général commun de la Loire-Atlantique, et **au second tour**, par **Mme Cécile PACOR**, attaché d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE D'ORVAULT

(fermeture des bureaux de vote à 19 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Noémie BIENVENU, juge d'application des peines au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Emmanuel FOLOPPE, avocat au barreau de Nantes, bâtonnier ;

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Florence THOMAS, juge d'instruction au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Nicolas EVENO, avocat au barreau de Nantes

Le secrétariat sera assuré, **au premier tour**, par **M. Corentin CHATAL**, attaché d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique, et **second tour**, par **Mme Nathalie PARRE**, secrétaire administrative au secrétariat général commun de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE VERTOU

(fermeture des bureaux de vote à 18 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Stéphanie LAPORTE, juge au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Antoine THIEBAUT, avocat au barreau de Nantes ;

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Sylvaine GOUSSE, juge d'application des peines au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Aurélie VIOTTI, commissaire de justice ;

Le secrétariat sera assuré **au premier** par **Mme Marie-Reine COLLIN**, attachée d'administration au secrétariat général commun de la Loire-Atlantique, **et second tour**, par **Madame Cécile PACOR**, attachée d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique.

COMMUNE DE CARQUEFOU
(fermeture des bureaux de vote à 18 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Frédérique PITEUX, Vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Julien Pottier, notaire

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Maïté MARIA, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Antoine COMBE, auxiliaire de justice ;

Le secrétariat sera assuré, **au premier tour** par **Mme Paulina NAWROT**, attachée à la préfecture de la Loire-Atlantique et **au second tour** par **Mme Marie ARISTOLE**, secrétaire administrative au secrétariat général commun de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE COUËRON
(fermeture des bureaux de vote à 19 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Muriel LE STRAT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Bruno CARRIOU, avocat au barreau de Nantes

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Manuella BRIAND, 1^{ère} vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Antoine MAURICE, notaire ;

Le secrétariat sera assuré **au premier tour** par **Mme Frédérique BAUCHER**, attachée d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique **et au second tour**, par **Mme Frédérique ASTIE**, attachée d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE BOUGUENAIS
(fermeture des bureaux de vote à 18 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Catherine ROGER, vice-présidente chargée de l'application des peines au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Christophe LEBLANC, commissaire de justice ;

pour le 2^{ème} tour :

Président : Monsieur Nicolas BERGEMAN, juge au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Sophie CAZENAVE, notaire ;

Le secrétariat sera assuré, **au premier tour**, par **Madame Chantal VIGUIE**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer à la préfecture de la Loire-Atlantique **et au second tours** par **Madame Audrey BARZIC**, attachée d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE
(fermeture des bureaux de vote à 18 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Frédérique PITEUX, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Julien POTTIER, notaire ;

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Maité MARIA, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Antoine COMBE, notaire ;

Le secrétariat sera assuré **au premier tour** par **Mme Paulina NAWROT**, attachée à la préfecture de la Loire-Atlantique, **et au second tour**, par **Mme Marie ARISTOLE**, secrétaire administrative au secrétariat général commun de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE SAINT NAZAIRE
(fermeture des bureaux de vote à 18 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Amélie COUDRAY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;

Président suppléant : Monsieur Philippe DESLOGES, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;

Membre : Maître Corine DESCHAMPS-CARDIN, commissaire de justice

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Marie-Aude TALHOUARN, vice-présidente au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;

Présidente suppléante : Madame Julie ROUVET, vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la protection au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;

Membre : Maître Thierry TESSON, notaire à Saint-Nazaire ;

Membre suppléant : Maître Chahira OUERGHI-NEIFAR, avocate au barreau de Saint-Nazaire ;

Le secrétariat sera assuré, au premier tour par Mme Chantal MERLET, secrétaire administrative à la sous-préfecture de Saint-Nazaire, **et au second tour par Mme Sandrine CORMAN**, adjointe administrative à la sous-préfecture de Saint-Nazaire.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Saint-Nazaire, 77 rue Albert de Mun à Saint-Nazaire.

ARTICLE 2 : les secrétaires suivants sont affectés à la permanence du tribunal judiciaire :

pour le 1^{er} tour :

- **Pierre ROSSI**, agent contractuel à la préfecture de la Loire-Atlantique
- **Benjamin MARTIN**, attaché d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique,
- **Nathalie PARRE**, secrétaire administrative à la préfecture de la Loire-Atlantique,
- **Camille LE GUEVEL**, attachée d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique.

Pour le tour 2 :

- **Pierre ROSSI**, agent contractuel à la préfecture de la Loire-Atlantique
- **Benjamin MARTIN**, attaché d'administration à la préfecture de la Loire-Atlantique,
- **Paulina NAWROT**, attachée à la préfecture de la Loire-Atlantique
- **Clémentine PASKA**, contractuelle à la préfecture de la Loire-Atlantique

ARTICLE 3 : Ces commissions sont chargées d'assurer le contrôle des opérations électorales dans les bureaux de vote dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet de Saint Nazaire et les présidents des commissions de contrôle des opérations de vote sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes concernées.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY